



Mise à jour le 03/01/2025

# CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE BILAN DE COMPÉTENCES

## 1. Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles applicables dans le cadre du bilan de compétences réalisé à distance. Il garantit le respect des droits et obligations des bénéficiaires et des consultants, en conformité avec les réglementations légales et les exigences Qualiopi.

## 2. Cadre général

Nature du bilan de compétences

Le bilan de compétences est une démarche volontaire permettant au bénéficiaire de :

- Identifier ses compétences, aptitudes et motivations ;
- Élaborer un projet professionnel ou définir une formation adaptée ;
- Favoriser une évolution ou une reconversion professionnelle.

Modalités de réalisation

Le bilan de compétences est réalisé entièrement à distance via des outils numériques sécurisés (visioconférence, plateformes d'évaluation, outils collaboratifs).

## 3. Droits et obligations des parties

Obligations du bénéficiaire

- Participer activement aux entretiens, exercices et tests planifiés.
- Respecter les dates et horaires convenus pour les sessions à distance.
- Disposer d'un équipement technique adapté (ordinateur, connexion internet, webcam, microphone).
- Maintenir la confidentialité des outils et contenus partagés par l'organisme.
- Ne pas enregistrer les sessions sans accord préalable.

Obligations de l'organisme prestataire

- Fournir un accompagnement de qualité par un consultant qualifié et expérimenté.
- Garantir la confidentialité des données et des échanges, conformément au RGPD.
- Utiliser des outils numériques conformes aux normes de sécurité.
- Adapter les modalités d'accompagnement aux besoins spécifiques du bénéficiaire.

Droits du bénéficiaire

- Accéder à des informations claires sur les objectifs, les étapes et les modalités du bilan.
- Demander des explications ou ajustements en cas de difficultés techniques ou méthodologiques.
- Obtenir un dossier de synthèse et un plan d'action personnalisé à l'issue du bilan.

## 4. Charte déontologique

L'organisme prestataire et ses consultants s'engagent à respecter les principes suivants :

1. Confidentialité : Garantir la protection des données personnelles et des informations échangées.
2. Impartialité : Fournir des conseils objectifs et neutres, sans orienter les choix du bénéficiaire.

Mélanie Talhouarn

Siret: 845 173 319 00029

Enregistré sous le numéro 52441008944 auprès du préfet de la région Pays de la Loire

Tel: 06 33 88 86 80

Site internet: [melanietalhouarn.fr](http://melanietalhouarn.fr)



3. Respect : Prendre en compte les besoins, attentes et contraintes spécifiques du bénéficiaire.
4. Transparence : Informer clairement le bénéficiaire des outils utilisés et des résultats obtenus.
5. Qualité : Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques adaptées et conformes aux exigences Qualiopi.

## 5. Phases du bilan de compétences

Le bilan de compétences se déroule en trois phases distinctes, conformément au cadre légal :

### Phase Préliminaire

- Objectif : Analyser les besoins du bénéficiaire et confirmer son engagement dans la démarche.
- Contenu : Entretien initial pour définir les attentes, clarifier les objectifs et présenter les modalités de travail.

### Phase d'Investigation

- Objectif : Identifier les compétences, aptitudes, motivations et aspirations du bénéficiaire.
- Contenu : Exploration du parcours professionnel, analyse des compétences transférables, tests psychométriques, identification des opportunités de formation ou reconversion.
- Méthodes utilisées : Questionnaires, tests en ligne, entretiens approfondis via visioconférence.

### Phase de Conclusion

- Objectif : Formaliser les résultats et élaborer un plan d'action concret.
  - Contenu : Présentation d'un dossier de synthèse, validation d'un projet professionnel ou de formation, recommandations pour la mise en œuvre.
- Chaque phase est adaptée au bénéficiaire et respecte les engagements de l'organisme pour garantir un accompagnement de qualité.

## 6. Respect du RGPD

Le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est une priorité dans le cadre du bilan de compétences. Les engagements suivants s'appliquent :

### Collecte des données personnelles

- Les données collectées incluent uniquement celles nécessaires à la réalisation du bilan (informations personnelles, parcours professionnel, résultats des tests).
- Ces données sont recueillies avec le consentement explicite du bénéficiaire, via une autorisation signée.

### Stockage et sécurisation

- Toutes les données sont stockées sur des serveurs sécurisés, conformes aux normes en vigueur.
- L'accès aux données est strictement limité aux consultants autorisés.

### Confidentialité et partage

- Aucune donnée ne sera partagée avec des tiers sans le consentement explicite et écrit du bénéficiaire.
- Les résultats et conclusions du bilan ne seront communiqués à un employeur ou financeur qu'avec l'accord du bénéficiaire.

### Droit du bénéficiaire

- Accès : Le bénéficiaire peut demander à consulter, rectifier ou supprimer ses données personnelles à tout moment.
- Réclamation : En cas de non-respect, le bénéficiaire peut adresser une réclamation à l'organisme ou à la CNIL.

En respectant ces principes, l'organisme garantit une démarche éthique et conforme à la loi

Mélanie Talhouarn

Siret: 845 173 319 00029

Enregistré sous le numéro 52441008944 auprès du préfet de la région Pays de la Loire

Tel: 06 33 88 86 80

Site internet: [melanietalhouarn.fr](http://melanietalhouarn.fr)



pour protéger les droits du bénéficiaire.

## **7. Support et Assistance technique et Pédagogique**

Support, assistance technique et pédagogique sont disponibles pour répondre aux éventuelles difficultés techniques, notamment pour les clients suivant leur bilan à distance.

Ce service est accessible par téléphone 0633888680

ou Email: [veilleusedeconfiance@melanietalhouarn.fr](mailto:veilleusedeconfiance@melanietalhouarn.fr)

ou sur le Formulaire sur le site ou la plateforme LMS

Jours et plages horaires durant lesquels le prestataire peut être contacté à tout moment :

Du Lundi au Vendredi de 9h à 18h (hors jours fériés et périodes de vacances)

## **8. Sanctions et recours**

En cas de non-respect des règles :

- Le bénéficiaire sera averti en cas de non-participation ou d'incidents répétés.
- L'organisme se réserve le droit de suspendre ou de résilier le bilan en cas de manquement grave.

Le bénéficiaire pourra, en cas de désaccord, adresser une réclamation écrite à l'organisme ou recourir à un médiateur indépendant.

## **9. Acceptation et engagement**

Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engage à en respecter les dispositions.

Mélanie Talhouarn

Siret: 845 173 319 00029

Enregistré sous le numéro 52441008944 auprès du préfet de la région Pays de la Loire

Tel: 06 33 88 86 80

Site internet: [melanietalhouarn.fr](http://melanietalhouarn.fr)